

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Lundi le 4 décembre 2023
À compter de 18 h 31
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
Héloïse Bélanger
Barbara Morin
Michel Milette
Luc Vézina
Johane Michaud
Jacynthe Prince
Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard
Chapleau
De Sève
Ducharme
Lonergan
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Camille Plamondon
Christian Schryburt

Greffière
Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2023-637

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire amorce, dès maintenant, la présentation de son discours sur le budget 2024 et sur le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

1.2

Adoption de
l'ordre du jour

PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

Bonsoir,

Nous procédons ce soir à l'adoption du budget 2024 de la Ville de Sainte-Thérèse, qui s'élève à 69 004 000 \$, en hausse de 2,8 M\$ ou 4,2 % par rapport à l'année dernière. À cette occasion, nous sommes heureux d'annoncer que l'augmentation du compte de taxes pour une maison unifamiliale dont la valeur moyenne est de 477 180 \$, sera limitée à 3 % ou 98 \$. Nous sommes parvenus à ce résultat grâce à un contrôle serré de nos dépenses, une ponction de 2,5 M\$ dans nos surplus accumulés, ainsi qu'un revenu additionnel pour l'année 2024 de 948 000 \$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ issu du nouveau pacte fiscal négocié entre les municipalités et le gouvernement du Québec. Ce transfert fut par contre en partie annulé par un manque à gagner équivalent à plus de 500 000 \$ provenant de la baisse des compensations tenant lieu de taxes versées pour les édifices gouvernementaux situés sur notre territoire.

Cette année, nous introduisons une nouvelle mesure sur le plan fiscal qui vise à avoir un impact positif sur l'environnement en réduisant les îlots de chaleur. Il s'agit d'une mesure d'écofiscalité qui consiste à taxer les stationnements et autres surfaces minéralisées des propriétés commerciales et industrielles dans le but d'encourager la réduction de ces surfaces et leur conversion en espaces verts.

BUDGET EN BREF

Le budget 2024 de la Ville de Sainte-Thérèse se chiffre à 69 004 000 \$, soit 2 807 499 \$ de plus qu'en 2023, pour une augmentation de 4,2 %.

SURVOL DU BUDGET

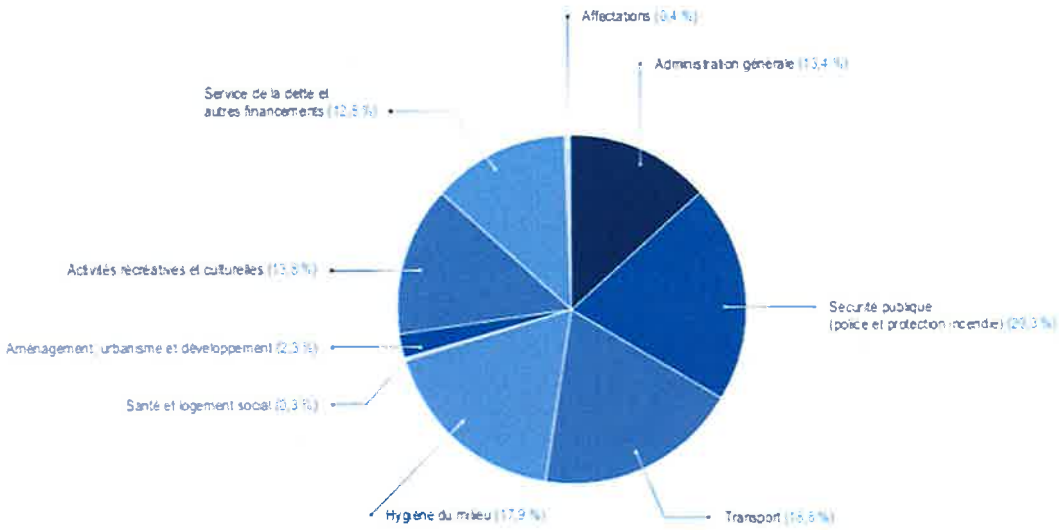
	BUDGET 2024	BUDGET 2023	VARIANCE	
Budget global	69 004 000 \$	66 196 501 \$	2 807 499 \$	4,2 %
Revenus de taxes et tarifications	49 078 368 \$	46 708 500 \$	2 369 868 \$	5,1 %
Service de la dette et autres financements	8 803 258 \$	8 669 780 \$	133 478 \$	1,5 %
Quotes-parts	13 623 970 \$	13 761 500 \$	-137 530 \$	-1 %

DÉPENSES

Le budget des dépenses 2024, de l'ordre de 69 004 000 \$, s'illustre comme suit :

DÉPENSES	2024	2023	VARIANCE (\$)	VARIANCE (%)
Administration générale	9 217 064 \$	9 196 483 \$	20 581 \$	0,2 %
Sécurité publique (police et protection incendie)	14 046 033 \$	13 002 551 \$	1 043 482 \$	8,0 %
Transport	12 999 644 \$	12 043 903 \$	955 741 \$	7,9 %
Hygiène du milieu	12 360 229 \$	12 091 043 \$	269 186 \$	2,2 %
Santé et logement social	218 422 \$	212 100 \$	6 322 \$	3,0 %
Aménagement, urbanisme et développement	1 558 323 \$	1 378 709 \$	179 614 \$	13,0 %
Activités récréatives et culturelles	9 543 639 \$	9 372 732 \$	170 907 \$	1,8 %
Service de la dette et autres financements	8 803 258 \$	8 669 780 \$	133 478 \$	1,5 %
Affectations	257 389 \$	229 200 \$	28 189 \$	12,3 %
TOTAL	69 004 000 \$	66 196 501 \$	2 807 499 \$	4,2 %

DÉPENSES (SUITE)



QUOTES-PARTS AUX ORGANISMES

Les quotes-parts versées aux organismes partenaires de la Ville diminuent de 137 530 \$, soit de 1,0 % de moins qu'en 2023.

ORGANISMES	2024	2023	VARIANCE	
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	526 039 \$	492 100 \$	33 939 \$	6,9 %
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB)	7 687 005 \$	7 391 200 \$	295 805 \$	4,0 %
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville répartition appels d'urgence	175 924 \$	170 800 \$	5 124 \$	3,0 %
Autorité régionale de transport métropolitain	2 632 282 \$	2 539 600 \$	92 682 \$	3,6 %
Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville	2 263 943 \$	2 862 000 \$	(598 057) \$	-20,9 %
MRC de Thérèse-De Blainville	134 800 \$	130 900 \$	3 900 \$	3,0 %
Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert	203 977 \$	174 900 \$	29 077 \$	16,6 %
TOTAL	13 623 970 \$	13 761 500 \$	-137 530 \$	-1,0 %

REVENUS

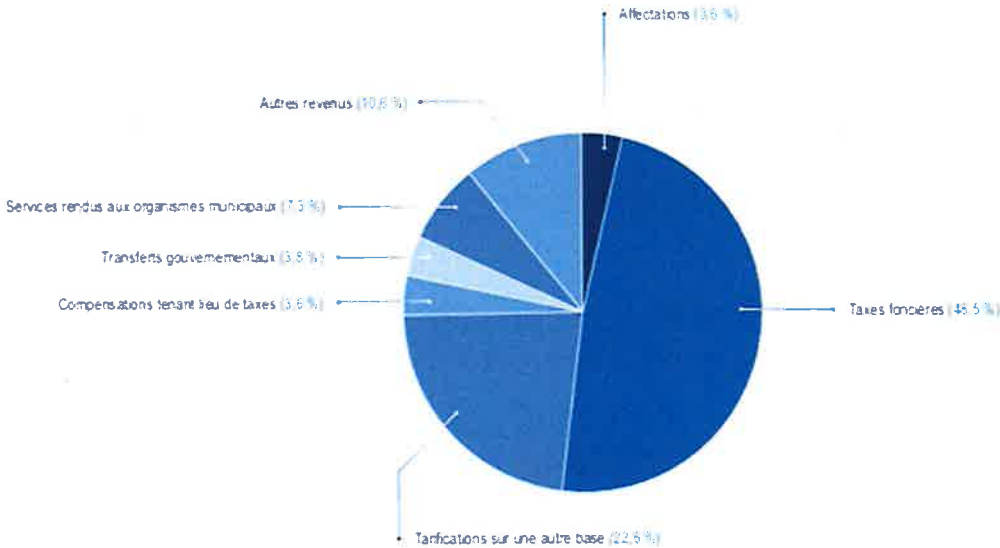
En 2024, les revenus de la Ville se chiffrent à 69 004 000 \$, soit 2 807 499 \$, ou 4,2 % de plus qu'en 2023. Ils s'illustrent comme suit :

REVENUS	2024	2023	VARIANCE (\$)	VARIANCE (%)
Taxes foncières	33 504 160 \$	32 498 100 \$	1 006 060 \$	3,1 %
Tarifications sur une autre base	15 574 208 \$	14 212 400 \$	1 361 808 \$	9,6 %
Compensations tenant lieu de taxes	2 479 809 \$	3 310 500 \$	(830 691) \$	-25,1 %
Transferts gouvernementaux	2 605 796 \$	1 625 000 \$	980 796 \$	60,4 %
Services rendus aux organismes municipaux	5 020 517 \$	4 861 200 \$	159 317 \$	3,3 %
Autres revenus	7 315 891 \$	6 807 300 \$	508 591 \$	7,5 %
Affectations	2 503 619 \$	2 884 001 \$	(380 382) \$	-13,2 %
TOTAL	69 004 000 \$	66 196 501 \$	2 807 499 \$	4,2 %

À l'intérieur de ces revenus, se trouvent des revenus provenant :

- De l'alimentation en eau potable pour les villes de Blainville, Boisbrand, Mirabel et Rosemère et autres services rendus aux organismes municipaux de l'ordre de 5 020 517 \$.
 - Des droits de mutation et permis de l'ordre de 4 663 334 \$.
 - Des compensations tenant lieu de taxes perçues pour les institutions d'enseignement et de la santé qui atteignent 2 479 809 \$.
 - De la location de bâtiments municipaux de 1 424 041 \$.
 - D'organismes gouvernementaux sous forme de subventions qui s'élèvent à 2 605 796 \$.
- Des revenus de perception de la cour municipale représentant 750 000 \$.
 - D'activités de loisirs, de culture et autres se chiffrant à 476 935 \$.
 - D'affectations de 796 390 \$, afin de couvrir principalement des dépenses non récurrentes.
 - D'affectations de 1 589 700 \$ pour équilibrer le budget 2024.

REVENUS (SUITE)



SYNOPSIS DU BUDGET 2024

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2024
par catégorie d'immeubles (du 100 \$ d'évaluation)

	GÉNÉRALES		SPÉCIALES		TOTAL		CROISSANCE DES TAUX AVANT TARIFS
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Taux de base	0.416 \$	0.404 \$	0.113 \$	0.112 \$	0.529 \$	0.516 \$	2.5 %
Immeubles aux logements et plus	0.519 \$	0.504 \$	0.141 \$	0.140 \$	0.660 \$	0.644 \$	2.5 %
Immeubles non résidentiels	1.831 \$	1.777 \$	0.498 \$	0.493 \$	2.327 \$	2.270 \$	2.5 %
Immeubles industriels	2.081 \$	2.020 \$	0.564 \$	0.561 \$	2.645 \$	2.581 \$	2.5 %
Terrains vagues desservis	0.832 \$	0.743 \$	0.225 \$	0.208 \$	1.057 \$	0.949 \$	11.4 %
Agricole	0.416 \$	0.404 \$	0.113 \$	0.112 \$	0.529 \$	0.516 \$	2.5 %

SYNOPSIS DU BUDGET 2024 (SUITE)

AUTRES TAXES	TARIFS 2024	COMPARATIFS 2023
Transport en commun - résidentiel	188 \$/porte	188 \$/porte
Transport en commun - non résidentiel	505 \$/porte	505 \$/porte
Transport en commun - industriel	1 978 \$/porte	1 978 \$/porte
Tarif de l'eau - résidentiel et commercial	232 \$/porte	232 \$/porte
Tarif de l'eau - compteur commercial et industriel	0.58 \$/m ³ et 0.67 \$/m ³ (+ 10 000 m ³)	0.53 \$/m ³ et 0.61 \$/m ³ (+ 10 000 m ³)
Tarif d'ordures et de déchets recyclables - résidentiel et commercial	219 \$/porte	219 \$/porte
Assainissement de l'eau - tarif fixe résidentiel et commercial	162 \$/porte	142 \$/porte
Assainissement de l'eau - compteur commercial et industriel	0.58 \$/m ³	0.55 \$/m ³
Assainissement de l'eau - industriel type 2	0.80 \$/m ³ et 0.85 \$/m ³ (+ 5 500 m ³)	0.55 \$/m ³ et 0.59 \$/m ³ (+ 5 500 m ³)
Fonds d'infrastructures - résidentiel	60 \$/porte	45 \$/porte
Fonds d'infrastructures - non résidentiel	175 \$/porte	150 \$/porte
Fonds d'infrastructures - industriel	800 \$/porte	700 \$/porte
Écolocité - Superficie pavée	Taux au m ² : • moins de 1000 m ² • 1000 - 2499 m ² • 2500 - 4999 m ² • 5000 - 9999 m ² • 10 000 - 29 999 m ² • 30 000 m ² et +	N/A

SERVICE DE LA DETTE

Le remboursement du service de la dette se chiffrera à 8 803 258 \$ en 2024, comparativement à 8 669 780 \$ pour l'année 2023.

La dette de la Ville est composée d'investissements qui sont nécessaires à son amélioration globale, alors que d'autres découlent d'obligations gouvernementales. Afin d'atténuer les impacts fiscaux de ces investissements, nous recherchons activement des programmes de subventions auxquels nos projets sont admissibles.

Par exemple, le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec permet à la Ville de réduire le montant à financer de certains projets d'investissement.

RÉPARTITION DE LA DETTE ESTIMÉE AU 31 DÉCEMBRE 2023

A la charge de l'organisme municipal :	70 318 458 \$
- Ensemble des contribuables	65 098 184 \$
- Une partie des contribuables	5 222 275 \$
A la charge de tiers :	8 131 042 \$
- Subventions provinciales	8 131 042 \$
- Organismes municipaux	
- Autres	
Total de toutes les appartenances	78 449 500 \$

RÉALISATIONS 2023

J'en profite pour souligner les réalisations accomplies durant la dernière année. Parmi celles-ci, mentionnons :

- la réalisation d'un nouveau site Web, incluant un outil de consultation en ligne ;
- la réalisation de travaux de stabilisation au ruisseau Charron, qui ont permis de retirer des centaines de résidences de la zone à risque de glissements de terrain ;
- l'adaptation de la Maison Lachaine pour les personnes à mobilité réduite, qui sera complétée dans les prochaines semaines ;
- la réalisation de deux magnifiques fresques ;
- la réalisation de travaux de stabilisation des berges de la rivière aux Chiens au parc Richelieu ;
- le lancement d'un nouveau marché public ;
- le lancement du Défi citoyen zéro déchet ;
- la confirmation des autorisations pour la reconstruction des HLM au 162 Carré St-Pierre, dont le début de la construction est prévu en 2024 ;
- la conclusion d'ententes avec le CSSMI en parallèle avec la tenue de consultations citoyennes qui mèneront à la reconstruction de trois nouvelles écoles primaires sur notre territoire ;
- la confirmation du projet de centre d'hébergement d'urgence pour personnes en situation d'itinérance (Resto Pop) dont l'ouverture est prévue au printemps prochain ;
- la tenue d'une consultation citoyenne qui permettra d'ajouter 2,7 kilomètres de voies cyclables sur le boul. des Mille-Îles et le boulevard du Coteau.

RÉALISATIONS À VENIR

Parmi les projets majeurs dont la réalisation est prévue durant la prochaine année, mentionnons :

- le réaménagement complet du chalet Ducharme, dont le contrat est octroyé ce soir. Le bâtiment sera ainsi doté de quatre vestiaires spacieux et fonctionnels, ainsi que d'espaces d'entreposage suffisants pour le football, le soccer, le baseball et les besoins de la municipalité ;
- la mise à niveau des systèmes de chauffage, de climatisation et de distribution électrique au poste de police, pour un montant de 2,1 M\$;
- un investissement de 4,6 M\$ à la station de purification de l'eau et de 1,6 M\$ à la Régie d'assainissement des eaux usées ;
- la réfection de plusieurs rues, dont la rue Morris, qui sera complètement reconfigurée et bonifiée de nombreux espaces verts ;



- l'achèvement des travaux sur la rue Turgeon suite à l'enlèvement des poteaux d'utilité publique, pour un montant de 2 M\$;
- l'aménagement d'un nouveau parc sur la rue Madeleine-Bleau, au coût de 375 000 \$;
- la réalisation de deux nouvelles murales sur les murs nord et sud du Cabaret BMO.

En ce qui concerne le projet d'aréna, nous accorderons un contrat afin de revoir les plans et ainsi faire baisser les coûts du projet.

175^E ANNIVERSAIRE

En 2024, nous célébrerons le 175^e anniversaire de la constitution du Village de Sainte-Thérèse, survenue le 1^{er} juin 1849. Cet anniversaire sera souligné de façon marquée par différents événements, dont trois expositions à caractère historique qui seront lancées le vendredi le 31 mai, un grand bal qui aura lieu samedi le 1^{er} juin, ainsi qu'un pique-nique rétro qui se déroulera le 2 juin. Nous vous invitons donc à mettre ces dates à votre agenda et à suivre les annonces d'événements sur nos plateformes numériques pour ne rien manquer de ces festivités.

REMERCIEMENTS

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier notre directeur général, M. Christian Schryburt, et tous les directeurs et fonctionnaires municipaux qui ont contribué aux magnifiques réalisations de la dernière année, ainsi que tous ceux qui ont été impliqués dans la préparation du budget dévoilé ce soir, en particulier notre nouvelle directrice des finances, Mme Émilie Desaulniers, qui, à peine arrivée en septembre dernier, a su mener à terme avec brio cet exercice. Je remercie du fond du cœur tous nos employés qui font honneur à notre ville en continuant d'offrir, année après année, un service exceptionnel à nos citoyens.

VŒUX DES FÊTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Au nom du conseil, je tiens à offrir à tous nos concitoyens nos meilleurs vœux pour le temps des Fêtes. Profitez pleinement de ces moments de réjouissance avec les personnes qui vous sont chères. Que la nouvelle année vous apporte bonheur et santé. N'oublions pas d'avoir une pensée spéciale et d'être généreux envers les personnes moins favorisées. Joyeux temps des Fêtes à tous!

**CHRISTIAN CHARRON,
MAIRE**

Le Programme triennal des dépenses en immobilisations 2024, 2025 et 2026 est annexé au présent procès-verbal et en fait partie comme si récité au long.

ANNEXE 1
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2024-2025-2026



Programme triennal d'immobilisations
2024-2025-2026

Description	Dépenses d'investissements prévues			
	2024	2025	2026	Total 2024 à 2026
Aménagement ou réaménagement de parcs, places chalets et plateaux sportifs	4 136 900 \$	3 877 500 \$	2 952 000 \$	10 966 400 \$
Décorations hivernales	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Logiciels, équipements et ameublements	1 080 434 \$	290 921 \$	145 943 \$	1 517 298 \$
Machineries et outillages	185 618 \$	46 247 \$	20 000 \$	251 865 \$
Matériels roulants	1 210 000 \$	3 149 000 \$	4 820 688 \$	9 179 688 \$
Mise à niveau et divers travaux à la Régie d'assainissement des eaux	1 650 000 \$	23 150 000 \$	23 550 000 \$	48 350 000 \$
Mise à niveau et divers travaux à la station de purification	4 643 769 \$	3 644 269 \$	50 000 \$	8 338 037 \$
Murales	60 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	110 000 \$
Nouvel arène de Sainte-Thérèse	150 000 \$	11 671 330 \$	17 732 000 \$	29 553 330 \$
Ouverture de la rivière aux Chiens	380 000 \$	500 000 \$	9 500 000 \$	10 380 000 \$
Réaménagement du chalet Ducharme	4 953 000 \$	- \$	- \$	4 953 000 \$
Refection d'infrastructures et revitalisation d'une portion de la rue Turgeon	2 000 000 \$	- \$	- \$	2 000 000 \$
Refection d'infrastructures sur diverses rues	10 415 000 \$	11 325 000 \$	14 445 000 \$	36 185 000 \$
Refections et améliorations des bâtiments municipaux	3 382 746 \$	866 407 \$	1 423 347 \$	5 472 499 \$
Rue Madeleine-Bleau	375 000 \$	- \$	- \$	375 000 \$
Total	34 472 466 \$	58 595 673 \$	74 713 978 \$	167 782 116 \$



Programme triennal d'immobilisations
2024-2025-2026

Description	Financements prévus							
	Emprunt à long terme Réglement À l'ensemble	Emprunt à long terme Réglement Au secteur	Fonds de roulement (FDR)	Tiers	Subventions	Excédent de fonctionnement	Fonds parts et terrains de jeu (FP)	Activités de fonctionnement
Aménagement ou réaménagement de parcs, places chalets et plateaux sportifs	7 708 500 \$	- \$	- \$	85 500 \$	3 126 500 \$	- \$	- \$	95 400 \$
Décorations hivernales	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	150 000 \$	- \$	- \$
Logiciels, équipements et ameublements	- \$	641 452 \$	- \$	- \$	- \$	812 654 \$	- \$	62 993 \$
Machineries et outillages	97 376 \$	- \$	84 485 \$	- \$	- \$	60 000 \$	- \$	- \$
Matériels roulants	8 189 488 \$	- \$	- \$	750 000 \$	- \$	40 000 \$	- \$	- \$
Mise à niveau et divers travaux à la Régie d'assainissement des eaux	18 373 000 \$	- \$	- \$	- \$	29 977 000 \$	- \$	- \$	- \$
Mise à niveau et divers travaux à la station de purification	2 735 386 \$	- \$	- \$	9 894 191 \$	1 708 500 \$	- \$	- \$	- \$
Murales	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	110 000 \$	- \$	- \$
Nouvel arène de Sainte-Thérèse	11 021 964 \$	- \$	- \$	- \$	16 531 366 \$	- \$	- \$	- \$
Ouverture de la rivière aux Chiens	2 076 000 \$	- \$	- \$	- \$	8 304 000 \$	- \$	- \$	- \$
Réaménagement du chalet Ducharme	3 953 000 \$	- \$	- \$	- \$	1 000 000 \$	- \$	- \$	- \$
Refection d'infrastructures et revitalisation d'une portion de la rue Turgeon	2 000 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Refection d'infrastructures sur diverses rues	14 513 200 \$	- \$	- \$	- \$	19 016 800 \$	- \$	- \$	- \$
Refections et améliorations des bâtiments municipaux	4 947 499 \$	- \$	- \$	525 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Rue Madeleine-Bleau	- \$	375 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Total	77 815 532 \$	375 000 \$	736 540 \$	5 204 691 \$	79 464 166 \$	1 172 454 \$	- \$	2 813 893 \$

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. Les séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal

- M. François Gagnon
- :

- Monsieur voudrait savoir quel est le pourcentage de hausse des taxes pour les condos.
 - Monsieur demande également pourquoi la répartition de la dette ne concerne qu'« une partie des contribuables » tel qu'il est indiqué dans la présentation du budget.



- M. Pierre-Yves Charron : - Monsieur tient à remercier les élus de maintenir vivant le projet de construction de l'aréna à Sainte-Thérèse.
- Monsieur aimerait également connaître les étapes de ce projet qui seront réalisées en 2024.
- Monsieur demande quels sont les coûts de location de glace payés à Boisbriand par la Ville de Sainte-Thérèse pour permettre aux jeunes de pratiquer leur sport (hockey/patin artistique).
- M. Denis Major - Monsieur porte à l'attention du conseil, des lacunes observées la saison dernière lors du paiement des services liés au déneigement municipal (sous-poste).
- M. Pierre Duperré : - Monsieur souhaite connaître les raisons pour lesquelles le projet de construction de l'aréna tarde à se réaliser.
- Monsieur mentionne qu'il aurait souhaité que les citoyens soient consultés quant à l'établissement des priorités de ce projet d'aréna.

RÉSOLUTION 2023-638

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le budget des activités financières de l'année 2024 tel qu'établi par le conseil municipal soit et est adopté au montant de dépenses de 69 004 000 \$ et au montant total équivalent de revenus de 69 004 000 \$.
- **QU'**en conformité avec les dispositions de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière de la Ville soit et est autorisée à produire au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ledit budget 2024.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2023-639

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel qu'établi par le conseil municipal et prévoyant des dépenses de l'ordre de :

34 472 466 \$ pour l'année 2024

58 595 673 \$ pour l'année 2025

74 713 978 \$ pour l'année 2026

167 782 116 \$ PTI total

soit et est adopté par le conseil municipal, le tout conformément aux documents complétés sur les formules officielles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2023-640

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- QU'un résumé du budget de l'année 2024 et du programme triennal des immobilisations pour les années 2024-2025-2026 soit distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1

Distribution du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2023-641

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 23.

Adoptée à l'unanimité.

15.1

Levée de la séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

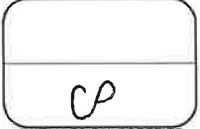
Date


M^e Camille Plamondon
Greffière de la Ville

07/12/2023
Date



INITIALES DU MAIRE



INITIALES DU GREFFIER